

Découverte dans l'église Ste-Praxède



Sur un fragment de la doublure du tabernacle: un VISAGE

— A-2

"Un bon coup d'oeur pour Beauvoir"



\$65,000 nécessaires pour des travaux urgents

— A-5



Le Canadien a eu chaud

Lafleur éblouit les Blues avec deux buts

— C-1

Reynolds investit \$500 millions pour agrandir l'usine de Baie-Comeau

— B-5

la tribune

72e ANNEE — No 18 — 28 PAGES — 4 CAHIERS

— SHERBROOKE, VENDREDI 13 MARS 1981 —

(SAMEDI 50¢) 30¢
Livraison à domicile
\$1.85 par semaine



Le 13 avril: CONFIRMÉ 122 DÉPUTÉS À CHOISIR



bonne journée!

TEMPÉRATURE—
FAIBLE NEIGE: -10°C.
DEMAIN: NUAGEUX ET NEIGE

D-2

SPORT—
LES CASTORS
GONFLÉS À BLOC

C-1

SYRIE—
LES PIRATES DE L'AIR
DEMANDENT À SE
RENDRE EN LIBYE

D-7

CANADA—
UNE LONGUE GUERRE
DU POISSON EST À
CRAINdre

B-1

QUÉBEC—
PROGRAMME POUR
FACILITER L'ACCÈS
À LA PROPRIÉTÉ

B-1

- ARTS et DIV..... B-7
- CARR. et PROF..... B-6
- DÉTENTE..... D-3
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-5
- ROMAN..... D-6
- VIVRE EN '81..... C-6

persiflage

Le Carême des Québécois consistera donc à écouter, sans rire, leurs politiciens.

—O—

Le printemps 81 sera le temps des sucres électoraux.

—O—

En dernière heure, nous apprenons que Radio-Canada n'a pas encore annoncé le vainqueur de l'élection.

—O—

La nouvelle selon laquelle le premier ministre Trudeau aurait souhaité bonne chance à M. Lévesque a été démentie.

La Quotidienne

4 5 8

■ QUÉBEC (PC) — Quelques députés libéraux et péquistes se sont donnés la main et souhaités bonne chance hier soir sur le parquet de l'Assemblée nationale après l'annonce de la dissolution de la 31e législature qui a été accueillie, selon la coutume, par des applaudissements et des cris de joie des deux côtés de la Chambre.

Cependant, on n'a pas assisté à cette manifestation habituelle où les députés lancent des paquets de feuilles en l'air pour signifier que tout est bel et bien fini.

Pendant que les élus du peuple se rencontraient pour la dernière fois dans plusieurs cas sur le parquet de la Chambre, le premier ministre Lévesque et le chef de l'Opposition, M. Claude Ryan étaient assaillis par une meute de journalistes désireux de connaître leurs premières impressions.

M. Lévesque a simplement indiqué à 20h50 jeudi soir que le lieutenant-gouverneur avait transmis un message que le président de la Chambre, M. Claude Vaillancourt, a lu: l'Assemblée nationale est dissoute en vue de la tenue du scrutin qui aura lieu le 13 avril.

M. Lévesque a été longuement applaudi par ses troupes tandis que le chef de l'opposition, M. Claude Ryan, n'était pas présent au moment de l'annonce. Il s'est présenté alors que la séance avait déjà été prorogée.

La brève cérémonie s'est déroulée après que le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, ait attaqué M. Ryan dans le cadre du débat sur le budget.

À la dissolution, l'Assemblée nationale comptait 67 péquistes, 34 libéraux, 5 unionistes et deux indépendants. Deux autres sièges étaient vacants.

Soulagé

Le chef du gouvernement, visiblement soulagé d'avoir mis fin au suspense, indiquait déjà que son équipe et lui insisteront beaucoup sur le fait qu'ils représentent l'équipe la mieux

préparée à défendre les intérêts du Québec et à poursuivre le développement économique.

Pour sa part, M. Ryan a souligné qu'il mettra l'accent sur l'état de l'économie québécoise, le destin des Québécois au sein du Canada et l'option constitutionnelle du PQ que les Québécois ont rejeté majoritairement en mai 1980.

"Cette campagne électorale, je la prévois dure mais je souhaite fermement qu'elle demeure propre. Une campagne dure et propre, voilà l'idéal", a dit le chef libéral qui amorcera sa tournée dimanche à Lachute, dans son comté d'Argenteuil.

Le premier ministre, de son côté, doit rencontrer la presse aujourd'hui et ses militants demain à Montréal avant de tirer les premiers coups de canon de sa campagne dimanche dans la circonscription montréalaise de Saint-Henri.

Réponse de Ryan au discours sur le budget

"Un budget de camouflage"

■ QUÉBEC (PC) — Pour le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, le budget du ministre des Finances est un budget "de camouflage, détourné, malsain pour les entreprises, caractéristique de l'ère Parizeau avec un déficit de \$10 milliards en cinq ans".

Dans une longue intervention de deux heures devant l'Assemblée nationale, jeudi, en réplique au budget, M. Ryan a brossé un tableau des thèmes qu'il défendra pendant la campagne électorale.

Ces thèmes sont essentiellement les suivants:

— le gouvernement péquiste a augmenté le fardeau réel des contribuables;

— M. Parizeau a erré constamment dans ses prévisions budgétaires;

— le gouvernement a engagé l'avenir par des promesses "inconsidérées" et en signant des conventions collectives inappropriées;

— les budgets de "propagande" se sont accrues de façon indue;

— enfin, il y a "prolifération des contrôles et de la bureaucratie".

M. Ryan a terminé sa longue intervention en présentant, selon la tradition, une motion blâmant le gouvernement pour "avoir hypothéqué dangereusement l'avenir des Québécois et avoir compromis l'équilibre des finances publiques et la santé de notre économie".

Le texte de la motion de blâme in-

terrompue l'Assemblée nationale à considérer le gouvernement comme "inapte à conduire les affaires du Québec".

Normalement, c'est la Chambre qui devrait disposer de la valeur de cette motion, mais c'est l'électorat qui sera appelé à trancher lui-même à l'occasion des élections générales.

Dans son long bilan de l'administration du gouvernement du Parti québécois depuis 1976, M. Ryan a mis en évidence les points suivants.

Au niveau de la population, elle n'aurait cru de 1976 à 1980 que de 69.000 habitants, soit la plus faible moyenne au Canada, selon les chiffres du chef libéral.

L'augmentation aurait été de 82.000 personnes pour les provinces de l'Atlantique, de 306.000 personnes pour l'Ontario, de 295.000 citoyens dans les Prairies et de 170.000 en Colombie britannique.

Les investissements n'auraient crû, pendant la même période, que de 6,6 pour cent au Québec, contre 8,8 pour cent en Ontario et 10,9 pour cent au Canada.

guère rassurante, a ajouté le premier ministre pour qui ce sera sa quatrième campagne électorale à la tête du PQ.

8 Génies pour "Les bons débarras"

TORONTO (PC) — Voici la liste des gagnants des trophées "Génie" de 1981, présentés jeudi soir par l'Académie canadienne du cinéma.

Meilleur film

Les Bons Débarras (Metteurs en scène Claude Godbout et Marcia Couelle).

Meilleur acteur dans rôle principal

Thomas Peacocke (The Hounds of Notre Dame)

Meilleure actrice dans rôle principal

Marie Tifo (Les Bons Débarras)

Meilleur acteur de soutien:

Germain Houde (Les Bons Débarras)

Meilleure actrice de soutien:

Kate Reid (Atlantic City, U.S.A.)

Meilleure direction

François Mankiewicz (Les Bons Débarras)

Meilleur scénario original:

Rejean Ducharme (Les Bons Débarras)

Meilleure cinématographie

Michel Brault (Les Bons Débarras)

Meilleur montage

André Corriveau (Les Bons Débarras)

Meilleure sonorité d'ensemble

Henri Blondeau, Michel Descombes (Les Bons Débarras)

Landry note plus de 17 erreurs dans le discours de Ryan

— B-1

demain dans la tribune

Un cahier spécial de 32 pages sur les perspectives économiques de SHERBROOKE en 81.

Découverte dans les décombres de l'église incendiée Ste-Praxède de Bromptonville

Sur un fragment de la doublure du tabernacle: un VISAGE

• Il faut considérer ce fait comme un phénomène naturel (l'abbé Ruel)

d'une ligne... à la page.

PUBLI - PROMOTION - RELATIONS PUBLIQUES - PUBLICITÉ - CONCOURS - ANNONCES

L'ENVELOPPE D'ARGENT BONI

à RADIO CHLT 63 en premier!

Participez au Concours L'ENVELOPPE BONI
CHLT Radio 63
25, rue Byrant
Sherbrooke, Québec
J1J 3Z5

DES MILLIERS DE \$ A GAGNER.

UN CONCOURS FACILE

Il suffit d'écouter CHLT Radio 63, et de noter le montant d'argent mentionné par l'animateur.

PAYANT — Du lundi au vendredi, entre 7h.00 et 17h.00 chaque jour, nous communiquerons avec une des personnes qui aura rempli le coupon de participation ci-joint. Pour gagner, il faut répéter le montant exact dévoilé quelques minutes plus tôt par l'animateur de CHLT-Radio 63.

L'enveloppe BONI CHLT

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Code postal _____
Tél. _____

BROMPTONVILLE — "Probablement que si j'avais eu une sœur avec un bras plus fort, il n'y aurait rien eu sur le morceau!"

Le curé Maurice Ruel de la paroisse Ste-Praxède de Bromptonville reçoit beaucoup de visite de ce temps-là. Il est bien aimé et bien recevant; c'est absolument normal que l'on aime venir lui dire bonjour... mais bien au-delà de cette profonde amitié qui guide les pas de ses paroissiens vers le presbytère, à l'ombre des murs gigantesques et solitaires de l'église incendiée, il y a aussi la curiosité avec un grand "C".

Curiosité suscitée par la découverte d'un morceau de tôle dorée, dans les décombres de l'église. Morceau de tôle qui laisse apparaître un visage à ceux qui veulent bien y voir quelque chose. S'ajoute à cela la connaissance que l'on peut avoir du visage du Christ selon les tableaux et les illustrations qui ont traversé la nuit des temps. On croirait bien voir apparaître le visage du Sauveur surtout que ce visage a été dessiné ou peint de différentes façons et sur différents supports alors pourquoi pas par le feu sur une doublure de tabernacle.

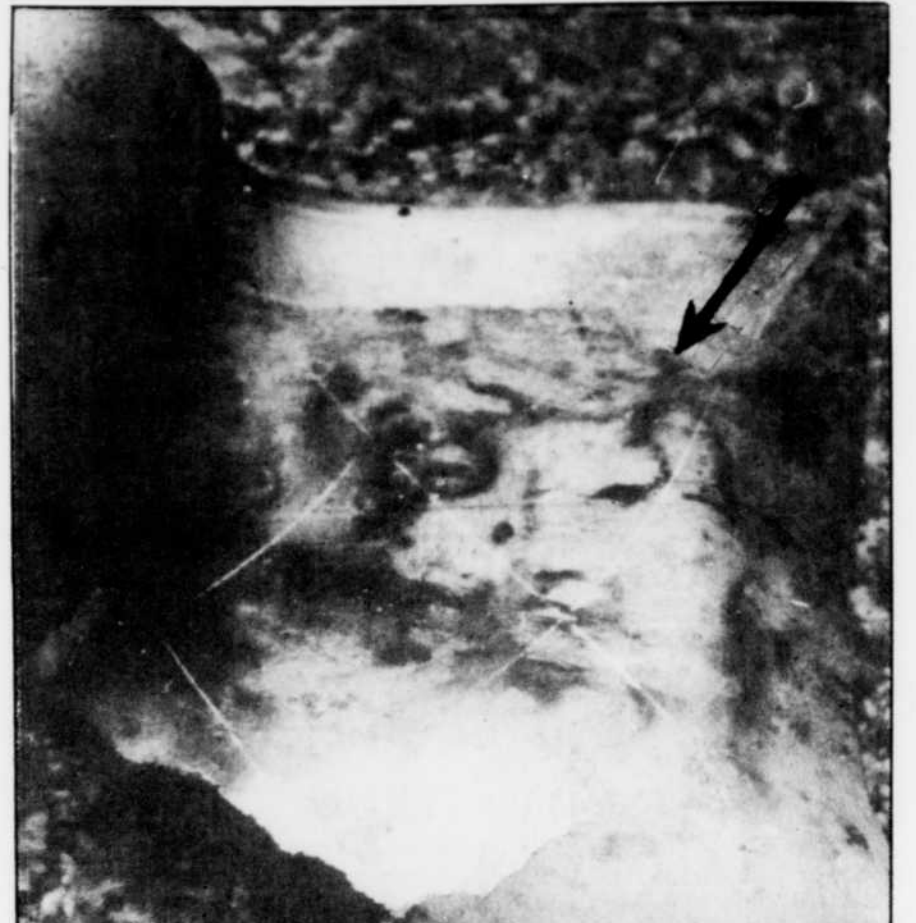
On peut noter les yeux sombres prêtant vie au morceau de tôle, tout comme la ligne du front, celles du nez et de la bouche. Ce qui renforce davantage l'impression que c'est le visage du Christ est la provenance du fragment. Le curé Ruel explique la découverte. "J'avais demandé à tous ceux qui participaient au nettoyage des décombres d'apporter au presbytère tout morceau de métal doré. On ne sait jamais la valeur du morceau, sa nature exacte, bref, son alliage. C'est ainsi que des gens ont découvert un morceau de métal toré. On l'a identifié comme

une partie de la doublure de la porte du tabernacle. Les sœurs ont reçu le morceau au presbytère et comme il était couvert de saie, l'une d'elles l'a frotté avec une laine d'acier et il est apparu... ce qu'on veut bien y voir." Le curé Ruel devient extrêmement prudent lorsque vient le temps d'expliquer ce que l'on voit sur le fragment du tabernacle. Il ne se gêne pas pour qualifier le fait "d'impressionnant", on pourrait d'ailleurs ajouter une série de qualificatifs: étonnant, frappant, singulier, fantastique, etc. mais en aucun moment il n'avancera le mot surnaturel. "Il faut considérer ce fait comme un phénomène naturel."

Pour ajouter plus de fermeté à ses propos, le curé Ruel soulignait qu'à un moment donné, une personne qui nettoyait les débris avec une pelle lui avait dit: "Regardez monsieur le curé! Il y a un visage dans le fond de ma pelle. Et c'était vrai." Il arrive que l'on devine des visages et des scènes dans les nuages, comme il prend parfois envie à la nature de jouer au sculpteur et de graver dans le roc d'une montagne, le visage d'un indien ou d'une vieille dame. "Il faut en rester à ce niveau-là" de dire le curé Ruel.

Si le lendemain de l'incendie, le site de l'église Ste-Praxède était devenu un lieu de pèlerinage, le curé Ruel n'a certes pas l'intention de se servir du morceau de métal pour concurrencer Ste-Anne de Beaupré, l'Oratoire St-Joseph ou Lourdes. Même qu'au contraire, il craint qu'une trop grande publicité ou une mauvaise interprétation de ce phénomène entraîne une invasion du quartier.

"C'est un objet de curiosité, il n'y a pas à sortir de là. En tout cas, après chacune des messes, en fin de semaine, les paroissiens auront l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le morceau et après, c'est fini. Le morceau res-



La flèche indique l'endroit où apparaît le visage sur le fragment de la doublure de tabernacle qui a été découvert dans les décombres de l'église incendiée de Ste-Praxède.

tera au presbytère. Probablement qu'on trouvera un endroit pour l'exposer dans la nouvelle église. Le morceau a été découvert la semaine dernière, quelques jours après l'incendie. "Je ne voulais pas en parler tout de suite. Il y avait trop d'émotivité dans l'air." Jusqu'à hier, le curé Ruel évaluait à 500 personnes environ le nombre de personnes qui ont jeté un coup d'oeil sur le fragment, après les messes célébrées au cours de la semaine.

Ces derniers propos ont amené La Tribune à demander au curé Ruel ce qu'il en était du projet de construction ou de reconstruction de l'église Ste-Praxède. "Les ingénieurs sont venus étudier les murs, leur solidité. Le résultat de cette étude sera connu d'ici quelques jours. Si le rapport est favorable, on fera appel aux architectes pour obtenir quelques esquisses. Sinon il faudra repartir à zéro. Une chose est certain-

ne, les gens veulent une église et une belle église. Ils sont prêts à mettre la main à la pâte, à donner un bon coup de main." La nouvelle église sera de dimensions plus modestes que l'ancienne. Elle pourra loger 600 à 700 personnes au lieu de 900, comme c'était le cas. C'est qu'il n'y aura plus de jubé.

En ce qui concerne l'utilisation éventuelle du sous-sol, le curé Ruel a précisé qu'il n'est pas totalement imperméabilisable et qu'il en coûterait une petite fortune pour le faire. "Nous allons le faire en partie afin de pouvoir mettre quelques locaux à la disposition des organismes de la paroisse pour qu'ils puissent y tenir leurs réunions." Pour le moment, le culte de semaine se fait à l'école Marie-Immaculée et celui de fin de semaine, tout comme les funérailles et les mariages, au Jubé.

Lors de la campagne électorale

St-François: le droit de dépenses le plus élevé

SHERBROOKE (FG) — En Estrie, c'est dans la circonscription de Saint-François que les candidats à l'élection auront le droit de dépenser le plus lors de la campagne électorale, soit \$17,532.

Et, dans dans cette même circonscription, les mêmes candidats auront droit, en vertu de la loi, à un remboursement maximum de \$10,266 chacun.

Ces chiffres, et bien d'autres, ont été donnés hier par le directeur général du financement des partis politiques, Me Pierre-Olivier Boucher, lors d'une tournée d'information qu'il effectuait à Sherbrooke.

Les montants, en ce qui concerne Saint-François, sont basés sur une population de 36,332 électeurs, ce qui en fait le plus peuplé de l'Estrie. En fait, tout candidat de n'importe quelle circonscription est autorisé à dépenser 60 par électeur pour les premiers 10,000 électeurs inscrits sur la liste; 50 pour les 10,000 suivants et 40 par électeur si le nombre de voteurs ins-

crits dépasse les 20,000. Les partis politiques peuvent, eux, en plus, dépenser 25 par électeur.

Me Boucher en a profité pour donner d'autres chiffres: —Johnson, avec 31,991 électeurs, chaque candidat peut dépenser \$15,796 et a droit à un remboursement maximum de \$9,398. —Mégantic-Compton, avec 27,623 électeurs, chaque candidat peut dépenser \$14,049 et a droit à un remboursement de \$8,524.



L.-P. Boucher

—Orford: avec 35,084 électeurs, le montant permis est de \$17,033 et le remboursement prévu, de \$10,016. —Richmond: avec 24,759 électeurs, le montant autorisé s'élève à \$12,903 et le remboursement atteint \$7,951. —Sherbrooke: avec 35,855 électeurs, le montant permis est \$17,342 et le remboursement de \$10,171.

Grosso modo, le remboursement équivaut à 57 pour cent de la dépense totale autorisée, a expliqué le directeur général du financement des partis politiques, qui a insisté pour rappeler aux partis politiques et aux candidats que toute rentrée et toute sortie d'argent doivent être enregistrées et comptabilisées par un agent officiellement autorisé.

CONFERENCE

par **M. Jean-Marie Matthieu,**

de Montréal, professeur, journaliste et père de famille.

SUJET: La sexualité dans les écoles selon le programme du Ministère de l'Éducation du Québec. Acceptable ou non?

ENDROIT: Ecole St-François, 825 Bowen Sud, Sherbrooke

DATE: Dimanche après-midi, le 15 mars, à 13:30 hres.

BIENVENUE A TOUS

Venez vous informer, il est encore temps. Réalisée par le Ralliement des Parents et les Parents Catholiques.

Bingo 500 double
la tribune

2 MARATHONS CONSECUTIFS
d'une valeur de \$500.00 chacun

Chaque camelot, dépositaire, ou agent de route motorisée, dont le client gagne un prix, reçoit \$10.00

Vous pouvez recevoir \$1,000.

si le numéro gagnant comporte le chiffre 9. Ces \$500.00 additionnels seront remis par CKSH-TV (canal 9).

VOTRE GENEREUX CAMELOT VOUS DIT: Ne perdez pas, ne décrivez pas, prenez bien soin de la CARTE DE BINGO insérée dans La Tribune du 14 février 1981. Elle vous sert à participer, non pas à 1, mais à 2 BINGOS MARATHONS.

MARATHON NO 2

MONTANT A GAGNER: \$500.

GAGNANTS DU \$500.

Mme Diane Brochu, 35, rue Raby, Fleurimont.
Mme Lucille Paradis, 3049, rue Taché, Lac-Mégantic.

avec le numéro B-15 publié dans l'édition de mercredi le 11 mars 1981.

Ce numéro a été pigé par Mlle Louise Boisvert, 2465 Chemin Galvin, Fleurimont.

- REGLEMENT:**
- Le BINGO 500-double est une série de 2 BINGOS-MARATHONS successifs dont le jeu est de \$500 chacun. Si le numéro gagnant comporte le chiffre 9, le montant à gagner sera doublé automatiquement. Les \$500.00 additionnels seront remis par CKSH-TV (canal 9). Dans chacun de ces cas, s'il y avait plus d'un gagnant, le montant sera divisé entre eux.
 - La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription La Tribune (couleur jaune) et distribuée dans le journal, le 14 février 1981.
 - La carte La Tribune à 666 distribuée avec l'édition du 14 février 1981, où le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
 - Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros.
 - Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h.00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte.

King wellington
REDIGEEN COLLABORATION

Gisèle "La Poutine" Gosselin a reçu dernièrement un billet de contravention d'un policier sans casquette pour avoir oublié d'attacher sa ceinture de sécurité... Ses amis lui conseillent en passant: "Attache ta ceinture lorsque tu iras au magasin..."

Si vous voulez faire laver vos vitres, faites appel à Serge Collins... il est imbattable dans ce genre de travail...

Me Jean-Pierre Rancourt est allé échanger le train électrique, l'équipement qu'il avait acheté dans l'attente de son premier enfant pour une douzaine de poupées mécaniques depuis que son épouse Suzanne a donné naissance à une fille de huit livres et cinq onces...

Lionel Goupil songe sérieusement à réduire la pression d'air des pneus arrière de son auto... il croit que cela lui permettrait d'amortir les "obstacles" de la route...

Robert Routhier a cru pendant un moment qu'il venait de trouver un emploi à Radio-Québec lorsque Ginette Therrien l'a confondu avec Gaston Bachand...

La famille de Lucien Pomerleau de Bishopton n'en revient

tout simplement pas de la générosité de la population qui lui est venu en aide à la suite de l'incendie qui a détruit tous leurs biens...
— O —
C'est Jean-Maurice Bilodeau qui est heureux de la tenue d'une joute impliquant les Anciens Castors séniors de Sherbrooke... il semblerait qu'il prépare une surprise haute en couleurs pour l'occasion...

"d'une ligne... à la page"
suite en page A-4

Inter-Union
St-Hyacinthe, Trois-Rivières, Sherbrooke
3330, King Ouest, suite 150
Tél: 566-7966

la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN-GUY FARAH
Adjoint au président (adm.) et Secrétaire-trésorier

LIONEL DALPÉ
Adjoint au président (prod.) et Éditeur adjoint

RÉDACTION
JEAN VIGNEAULT
Directeur en chef
JACQUES LAFONTAINE
Chef éditorialiste-adjoint
SERGE GOSSELIN
Directeur de l'information
CHRISTIAN BELLAVANCE
Chef des nouvelles
GILLES DALLAIRE
Adjoint au chef des nouvelles
MICHEL DIONNE
Chef de pupitre
DENIS MESSIER
Directeur des pages sportives

PUBLICITÉ
FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur de la Publicité
DAWSON BEAULIEU
Chef des Ventes locales
PAUL ALLARD
Chef de la Production publicitaire

COMPTABILITÉ
ANDRÉ CORRIVEAU
Chef comptable
L. ALCIDE BEAUCHER
Gérant au crédit

ATELIER
JACQUES E. LEDUC
Directeur (technologie graphique)
J. JACQUES DELORME
Chef des opérations
ANDRÉ BÉLANGER
Chef de la production

EXPÉDITION
MICHEL DOYON
Chef à l'expédition
ANDRÉ JACQUES
Adjoint à l'expédition

TIRAGE
GASTON GAGNÉ
Directeur au tirage
JACQUES ROY
Chef des ventes au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT
PIERRE BEAULIEU
Magog-Deauville-Rock Forest, Sherbrooke-Nord
CONRAD BERGERON
Sherbrooke-Ouest
YVES BERGERON
Sherbrooke-Nord
Valcour-Bromptonville
FRANÇOIS DUBÉ
Lac-Mégantic
ANDRÉ FONTAINE
Sherbrooke-Est-Ouest
Lennoxville

Courrier de deuxième classe: Enregistrement No 1539
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf droits de desservir par camelot et routes motorisées: 1 an: \$90.00, 6 mois: \$50.00, 3 mois: \$36.00, 1 mois: \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an: \$150.00, 6 mois: \$90.00, 3 mois: \$60.00, 1 mois: \$25.00.

"La Tribune" est socitaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse-Canada, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

La Commission de police exonère la SQ dans 2 dossiers

SHERBROOKE — La Commission de police du Québec a fermé deux dossiers au sujet de cinq plaintes portées contre des agents de la Sûreté du Québec de Sherbrooke en soulignant, dans tous les cas, n'y avoir trouvé aucune matière à enquête publique.

Toutes portées par Robert M. Beullac, un enquêteur privé qui possède sa propre agence d'investigation, ces plaintes dénonçaient des présumés actes de harcèlement, d'intimidation et de fausse accusation commis à son endroit et de brutalité policière, à l'endroit de Fernand Laplante, condamné à la prison à vie pour le meurtre de Raymond Grimard et de Manon Bergeron dont les corps avaient été découverts dans un champ, le 6 juillet 1978, près de Lennoxville.

Cerina M. Beullac lui-même alors qu'il menait une enquête pour le compte d'un client, dans la région des Cantons de l'Est.

D'abord le 26 septembre 1978, le plaignant déclare que deux policiers ont procédé à la fouille de son véhicule et à la vérification de son identité. Les policiers ont expliqué à l'enquêteur de la Commission qu'une auto foncée semblait les suivre depuis un bon moment. Ils ont simplement voulu en avoir le coeur net et vérifier ce qu'il en était.

Le 8 mars 1979, le plaignant prétend qu'on l'a arrêté et que l'on a inventé toute une histoire pour justifier cette arrestation suivie d'une détention de deux heures. Il ajoute que les policiers voulaient lui faire perdre son permis d'agence d'investigation et mettre fin à une enquête.

Les policiers expliquent à l'enquêteur de la Commission de police du Québec qu'ils ont procédé à la vérification du véhicule de M. Beullac et lui ont demandé pourquoi il se faisait passer pour un policier. Beullac aurait répondu que c'était plus facile. L'enquête a conduit Beullac en Cour des sessions de la paix où il fut trouvé coupable de s'être donné faussement comme étant un agent de la Sûreté du Québec. Trois autres plaintes de même nature furent rejetées vu le défaut de la poursuite de produire ses témoins.

Toujours en rapport avec l'incident du 8 mars 1979, M. Beullac reproche à la Sûreté du Québec de l'avoir obligé à se soumettre à la prise des empreintes digitales et de la photographie alors que la citation à comparaître qu'il avait reçue était pour une infraction punissable sur déclaration sommaire de culpabilité.

Les policiers racontent à l'enquêteur de la Commission que Beullac ne s'était pas objecté à la prise des empreintes et de la photo, que le 20 août 1979, les autorités de la SQ recevaient de Me Jean-Pierre Rancourt une nou-

velle demande les avisant que le fait reproché à son client était bien une infraction sommaire et non un acte criminel, que deux fois par la suite, la SQ a informé le criminaliste que l'on était prêt à procéder à la destruction du casier judiciaire de M. Beullac. Ces invitations à assister à la destruction du casier étant demeurées sans réponse, le 20 décembre 1979, la SQ détruisait le casier en question.

Finalement, la plainte du 28 mai 1979 que M. Beullac met sur le compte du harcèlement qu'il dit subir concerne une visite au grand quartier général de la SQ, à Montréal, dans le but d'obtenir le renouvellement de son permis de port d'arme. Le plaignant raconte que le lieutenant chargé d'émettre ces permis le questionne à propos des plaintes portées contre lui par la SQ de Sherbrooke, le fait attendre près d'une heure pour vérifier ce qu'il en est avec Sherbrooke et enfin, le policier lui déclare que si c'était de lui, non seulement il ne lui accorderait pas de nouveau permis de port d'arme mais qu'il lui retirerait sa carte d'investigation.

Interrogé par l'enquêteur de la Commission, le policier explique qu'il doit toujours vérifier si la personne qui fait une demande de renouvellement de permis de port d'arme n'a pas plaidé coupable à une accusation criminelle ou n'a pas été trouvé coupable d'une telle accusation.

En conclusion de tout ce dossier et des déclarations du plaignant, la Commission de police du Québec dit: "Considérant qu'après analyse des faits, il est clairement démontré que les policiers intimes n'ont posé aucun geste illégal, qu'ils n'ont fait qu'exécuter leur travail, tenant compte de la situation, qu'il existe un manque de corroboration au support des déclarations du plaignant, la Commission en est venue à la conclusion qu'il n'y a pas matière à la tenue d'une enquête publique dans cette affaire et considère le dossier comme clos."

Une décision identique était rendue dans le cas de Laplante pour lequel M. Beullac avait logé une plainte. Il reprochait aux enquêteurs de la SQ d'avoir sauvagement battu à plusieurs reprises, entre le 3 et le 5 août 1978, Fernand Laplante.

Après avoir interrogé près d'une dizaine de personnes en rapport avec cette plainte, la Commission de police du Québec retient principalement qu'entre le 5 août et le 19 octobre 1978, Laplante n'a jamais porté plainte aux autorités du Centre de prévention de Montréal, rue Parthenais, pour avoir été brutalisé, que les policiers intimes affirment qu'en aucun temps le prévenu n'a été intimidé, menacé ou brutalisé par des policiers, que Laplante n'a jamais porté plainte tant aux autorités de la Sûreté du Québec qu'à la Commission de police du Québec et que finalement, il existait un manque de corroboration au support des déclarations du plaignant.

Magog
Vote en faveur de l'adhésion à l'Association touristique
page 4

Rock Forest
Des contribuables favorables à l'annexion au Canton d'Hatley
page 5

Drummondville
Les frères Bergeron condamnés au pénitencier
page 6

Brouillard automobiles: conflit réglé
SHERBROOKE (FG) — La première journée de travail des vendeurs chez Brouillard automobiles s'est très bien déroulée et tout regarde pour le mieux pour l'avenir, suite au règlement intervenu la veille.

C'est le commentaire qu'a fait hier le représentant syndical des 8 vendeurs de cet établissement commercial de Sherbrooke, M. Gilles Labrie, au lendemain de la signature d'une première convention collective de travail et ce, après exactement 3 mois de lock-out.

En effet, c'est le 11 décembre que l'employeur décidait de fermer les portes à la suite d'une mesentente patronale-syndicale survenue dans le cadre des négociations. Et ce n'est que mercredi, 11 mars, qu'a eu lieu la signature d'une entente intervenue le 27 février, après que les vendeurs eurent "accepté les conditions de la compagnie", selon l'expression d'un porte-parole patronal.

Au cours du conflit, que le négociateur de la partie patronale, Me Pierre J. Perreault, de Montréal, a qualifié de "période extrêmement difficile pour tout le monde", un des 9 vendeurs a dû quitter, s'étant trouvé du travail ailleurs.

Quant au règlement, M. Labrie le considère très intéressant. "On a eu ce qu'on voulait sur les trois points d'accrochage: le 4,8 pour cent pour les jours fériés; 17 pour cent des profits sur les ventes nettes et 12 fêtes payées."

Il s'agit d'un contrat de travail de deux ans pour ces travailleurs du local 1974, affilié à la Fédération des travailleurs du Québec.

Impact du budget Parizeau

Les coupures n'affecteront pas la voie de contournement

SHERBROOKE (DB) — Les coupures budgétaires de plus de \$26 millions proposées par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, pour la construction de routes au Québec en 1981-1982, n'affecteront pas la réalisation du projet de construction de la voie de contournement nord de la ville (autoroute 10-410).

C'est ce qu'a laissé entendre, hier, le président de la Chambre de Commerce, M. Pierre Robert, après avoir pris connaissance d'une lettre du ministre des Transports, M. Denis De Belleval, confirmant le début des travaux de construction du tronçon enjambant la rivière St-François à la fin de l'été.

Le ministre Parizeau a diminué de \$431 à \$405 millions, les sommes consacrées à la construction du réseau routier au cours du prochain exercice financier.

"C'est rassurant surtout devant l'importance des coupures contenues dans le budget du ministre Parizeau", a-t-il dit.

Au bureau régional du ministère des Transports, on a également été informé des intentions du ministre De Belleval.

"Le ministre nous a confirmé sa volonté de réaliser le projet. Cependant, on devra se croiser les doigts jusqu'à l'adoption du budget", de préciser le directeur du bureau régional, M. Paul Brodeur.

Le CSS de l'Estrie proteste contre la décision de Parizeau

SHERBROOKE — Absent de la ville, le directeur général du Centre de services sociaux de l'Estrie, Jean-Pierre Duplantie, a laissé savoir par l'entremise de la responsable des relations publiques, qu'il endossait entièrement la position de l'Association des centres de services sociaux du Québec, relativement au budget Parizeau.

Or, par l'entremise de l'agence Telbec, cet organisme a protesté avec véhémence hier contre les décisions du ministre des Finances, alléguant que les objectifs de redressement budgétaire, aussi louables soient-ils en soi, semblent actuellement prendre le pas sur les besoins très grands de personnes qui sont souvent les plus démunies économiquement et socialement et qui constituent la clientèle des services sociaux.

Pour évaluer l'impact du budget Parizeau, l'Association se base sur des informations obtenues de source bien informée à l'effet que les coupures seraient de l'ordre de \$14 millions dans les centres de services sociaux seulement. Ce montant représente 8,9 pour cent du budget total de cette catégorie d'établissements.

Pour arriver à de telles économies, le ministère des Affaires sociales devra diminuer le personnel administratif de 12 pour cent environ et les praticiens sociaux de 7 pour cent, soit 535 postes en chiffres absolus.

L'Association tient également compte que les coupures s'ajoutent au refus des autorités gouvernementales de combler le manque à gagner résultant de l'application des nouvelles conventions collectives ainsi qu'aux compressions budgétaires appliquées depuis quatre ou cinq ans.

Selon l'Association, des coupures budgétaires de l'envergure de celles annoncées par le ministre, loin de s'avérer rentables pour la collectivité, risqueront au contraire d'engendrer des coûts sociaux nettement plus considérables que les coûts économiques qu'ils représentent.

Les centres de services sociaux estiment qu'ils seront réduits à néant totalement la prévention pour ne traiter que des clients en situation de crise.

A la CSCS: hausse de la taxe et réduction des services?

SHERBROOKE — Une hausse spectaculaire de la taxe scolaire et une diminution des services pourraient constituer le résultat du budget Parizeau et du réaménagement des règles budgétaires du ministère de l'Éducation, pour les contribuables du territoire de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke.

Interrogé sur l'apparente contradiction entre les propos du ministre Parizeau, qui dit que \$500 millions ont été ajoutés au budget de l'éducation pour remplacer la taxe scolaire que pouvaient percevoir les commissions scolaires jusqu'au moment de la réforme fiscale et les propos desdites commissions scolaires qui se disent obligées de sabrer dans les dépenses et de hausser la taxe scolaire, M. René Coupal, président du conseil des commissaires de la CSCS, dit que les \$500 millions compensent peut-être pour une partie du dollar de taxation perdu par les commissions scolaires lors de la réforme de la fiscalité, mais qu'ils ne permettent cependant pas d'envisager la hausse

des coûts que doivent affronter les commissions scolaires ni le réaménagement des règles budgétaires, selon lesquelles certaines dépenses ne sont plus subventionnées par le ministère de l'Éducation, ou le sont seulement partiellement.

A la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, les dépenses non subventionnées seront haussées de \$553,892 si la CSCS décide de conserver tout son personnel et de donner les mêmes services que l'an dernier. Dans ce cas, le conseil des commissaires devrait proposer une hausse de la taxe scolaire d'environ \$0.08 par \$100 d'évaluation.

Le DOMAINE HOWARD consacré à la promotion?

La ville songe à y regrouper les agents de développement économique, touristique, commercial et industriel du milieu

par Doris Baker

SHERBROOKE — L'agrandissement de l'hôtel de ville, prévu pour 1982, pourrait amener la création d'un centre de promotion au Domaine Howard où on retrouve présentement des membres de la direction générale et des services municipaux.

La direction générale de la ville envisage la possibilité de regrouper au Domaine Howard les agents de développement économique, touristique, commercial et industriel du milieu, une fois que les services municipaux auront été rapatriés au centre-ville.

C'est un projet qui chemine. Lors du sommet économique organisé par la Chambre de Commerce, on a souligné l'urgence d'une véritable concertation dans le milieu. Il est beaucoup

plus facile de communiquer lorsque les différents intervenants prennent place autour d'une même table. En regroupant les agents économiques au Domaine Howard, on faciliterait la communication, la base même d'une "bonne concertation", de dire le directeur général de la ville, M. Roch Létourneau.

Pour le maire de Sherbrooke, Me Jacques O'Bready, la création d'un centre de promotion s'avérerait sans contredit une utilisation intelligente du Domaine Howard.

C'est un peu le concept d'un comptoir unique et l'envergure du site permet d'accueillir beaucoup d'intervenants. Le projet est drôlement intéressant même si aucune étude n'a encore été mise de l'avant en ce sens. Si le projet devait se réaliser à moyen ou à long terme, il importe qu'on s'y penche immédiatement", a-t-il dit.

Bien que le projet ne soit qu'à l'état embryonnaire, à la direction générale on imagine déjà les divers organismes, associations, représentants régionaux de ministères des gouvernements provincial et fédéral travaillant côte à côte dans un but commun, la

promotion et le développement du milieu.

La Maison régionale de l'industrie, le commissariat industriel, la Chambre de Commerce, le Bureau du tourisme et des congrès, les relations publiques de la ville, les bureaux régionaux des ministères de l'Industrie du commerce et du tourisme et du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) etc., etc., comptent parmi les agents de développement susceptibles d'établir leurs quartiers au Domaine Howard", de spécifier M. Létourneau qui croit que la ville rentabiliserait le Domaine Howard en louant ses locaux.

L'éparpillement des services municipaux qui, aux dires de M. Létourneau, ne favorise guère la rentabilité de l'administration municipale, justifie amplement l'agrandissement de l'hôtel de ville.

L'agrandissement, ça s'impose. On ne peut plus continuer à se balader entre l'hôtel de ville et le Domaine Howard. Les déplacements fréquents rendent le travail d'équipe plus difficile à la direction générale étant donné que nous ne sommes pas regroupés", d'expliquer M. Létourneau.

La ville négocie actuellement dans le but d'obtenir le terrain adjacent à l'hôtel de ville mis en vente à la suite de l'incendie qui a ravagé la bâtisse abritant le restaurant la Cafetière le 19 novembre 1980.

Un accident de parcours

SHERBROOKE — Jacques Aubut a bénéficié hier de la clémence du tribunal pour avoir eu un accident de parcours alors qu'il faisait des efforts significatifs pour s'intégrer à la société.

Il s'était reconnu coupable d'un cambriolage de billets de loterie et de cigarettes d'une valeur de \$290 à l'épicerie de M. Albert Baillargeon dans le but de se procurer de l'argent pour poursuivre une cuitte.

Aubut, âgé de 31 ans, de Chartierville, a profité d'une remise en liberté surveillée pendant trois ans.

Cette sentence lui a été imposée par le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix.

Me Claude Leblond avait imploré l'indulgence pour son client à cause de circonstances exceptionnelles.

Selon le rapport présentiel, Aubut a écopé de deux ans de pénitencier en 1975 mais avait commis pendant sa libération conditionnelle un vol avec violence qui lui a attiré en 77 trois années additionnelles.

Remis en surveillance obligatoire en 1979, il a changé le cap de sa vie en se mariant, en ayant un enfant et en travaillant.

Aubut a fait des efforts considérables pour s'amender et résoudre son problème d'alcool.

Il a malheureusement fait une rechute de boisson le 12 janvier et s'est fait arrêter avec un complice à sa sortie de l'épicerie.

La commission des libérations conditionnelles a décidé de ne pas révoquer sa libération compte tenu de ses efforts soutenus.

Le procureur Thomas Walsh avait lui-même admis qu'il s'agit là d'un cas bien spécial et il n'a pas réclamé d'écrû.

Education sexuelle: "vérifier aux sources"

— Gérard Prince

SHERBROOKE — Avant de prendre pour acquis que diverses personnes ou divers groupes ont telle ou telle idée au sujet de l'éducation sexuelle, les gens devraient aller vérifier aux sources.

Tel est le jugement de M. Gérard Prince, commissaire de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, selon qui les gens auraient intérêt à aller vérifier ce que le pape lui-même dit au sujet de l'éducation sexuelle.

"Il y aurait peut-être, dit M. Prince, pour les croyants au moins, lieu de lire en entier, une vingtaine de pages environ, la 'Déclaration sur certaines questions d'Éthique sexuelle' de Paul VI. On peut se procurer ce texte pour environ \$1 dans plusieurs librairies."

Selon M. Prince, pour les parents qui ne savent trop ce que les autorités religieuses pensent de l'éducation sexuelle, le texte de Paul VI sera une excellente référence. De fait, le pape explique dans quelle mesure il voit

l'école responsable de l'éducation sexuelle des élèves.

"On pourrait aussi relire ce qu'en dit Mgr Fortier le 6 novembre 1980 dans La Tribune", ajoute le commissaire Prince. Mgr Fortier, rendait publiquement, en effet, l'automne dernier sa pensée sur le droit des enfants à une formation intégrale et sur la respon-

sabilité que devraient se partager les parents et l'école.

"Seule une information prise aux sources, juge M. Prince, permettra aux gens de se faire une juste idée de la position de l'Église sur ce sujet, du sens du mot chrétien (plus généralement utilisé que celui de catholique) afin de faire leur choix selon leur conviction, faite ou acquise."

Des circonstances spéciales

SHERBROOKE — Une fille et un garçon ont profité d'une probation d'un an pour avoir dans le premier cas commis huit vols à l'étalage et dans le second recélé les objets en question dans des circonstances spéciales.

Ils avaient admis leur culpabilité hier devant le juge Benoît Turmel de la Cour des sessions de la paix.

Les prévenus originaires de Lac-Mégantic ont été arrêtés dans le stationnement du Carrefour de l'Estrie.

Me Claude Leblond avait expliqué

que la fille enceinte de cinq mois, qui souffrait de solitude intense et tentait de fabriquer un environnement plus agréable pour son enfant selon un rapport psychiatrique, a volé pour \$175 d'objets divers à l'insu de son copain.

Le garçon s'est rendu compte de ce qui s'était passé une fois les objets dans la voiture et n'a pas su quoi faire avec cette patate chaude.

Me Leblond avait dit qu'il n'y a pas eu de méditation dans cette affaire puisque ses clients n'étaient venus ici que pour faire du lèche vitrine.

demain dans la tribune

Le nouveau "BINGO MARATHON" 300 TRIPLE

64660

Vote majoritaire au conseil de Magog pour adhérer à l'Association touristique

par Bertrand Gosselin

MAGOG - Sur les recommandations du conseiller Gérard Langevin, le conseil municipal de la ville de Magog a finalement réussi à obtenir un vote majoritaire favorisant l'adhésion de Magog à l'Association touristique des Cantons de l'Est.

Seuls le maire Maurice Théroux et le conseiller Laurent Girard ont enregistré un vote défavorable à cette résolution. Pour amplifier sur sa position, M. Théroux soulignait qu'il se refusait à signer le chèque de \$664 devant être émis à l'Association touristique. Il ne semble pas que le pro-maire, en l'occurrence M. Girard soit

plus disposé à parapher le petit document.

On se souviendra, qu'il y a quelques semaines, le maire de Magog s'était élevé contre l'organisme régional, lui reprochant un manque de coordination dans ses activités et un manque d'attention et de considération envers la région de Magog. Lundi soir dernier,

M. Théroux a quelque sorte resoulevé quelques uns de ses points, précisant qu'on ne parviendrait pas à le faire changer d'opinion sur le rôle de l'Association touristique.

Même si le budget actuel prévoyait ce déboursé de \$664,00, M. Théroux est d'avis que la ville de Magog ne devrait pas avoir à payer pour le développement touristique de toute la région des Cantons de l'Est. "Les grosses campagnes d'hébergement sont toujours axées sur Sherbrooke, soulignait le premier magistrat, et pour Magog, on se contente de parler d'espace vert."

"Payons pour continuer d'être ignorés", terminait M. Théroux. Le conseiller Langevin, auteur de la proposition de résolution, représente la ville de Magog au sein de l'Association touristique. Il soutient pour sa part qu'autant que les 29 autres municipalités ou organismes de la région, Magog a tout à retirer de cette appartenance à l'Association touristique des Cantons de l'Est.

Interrogé à savoir ce qui arrivera dans l'éventualité où le maire et le

pro-maire maintiendraient leur décision de ne pas signer le chèque destiné à l'association, le secrétaire M. Jean-Paul Lange confirmait que la situation serait apportée à l'attention des autres membres du conseil qui désigneraient un signataire.



Maurice Théroux



(Photo La Tribune par Doug Gerrish)

Dotée d'un jugement de cour daté du 10 juin 1980, la municipalité du Canton de Hatley a procédé, hier, à la démolition d'une bâtisse, érigée sur le terrain appartenant à Mme Walter Freud, la veuve de l'homme tué par un chasseur, au mois de novembre 1980. Cette démolition n'a pas été sans soulever l'ire de résidents du secteur et d'amis de la victime de ce triste accident de chasse. Par ailleurs, on estime que la municipalité n'aurait pas donné suffisamment de temps à l'épouse de M. Freud pour se remettre de ses émotions et qu'un tel agissement ne ferait que tourner le fer dans la plaie. La municipalité avait fait valoir que la bâtisse, érigée avant que le couple Freud n'en fasse l'acquisition, l'avait été sur une base temporaire pour servir de remise. Elle ne répondait pas au règlement de zonage et ne pouvait donc pas apparaître sur le rôle d'évaluation. De plus, elle n'était munie d'aucune salle de toilette ou équipement sanitaire. Dans le jugement, on ordonnait à M. ou Mme Freud de se conformer, dans les six mois suivant le jugement, au règlement de construction, sinon la municipalité était autorisée à procéder à la démolition elle-même.

A Rock Island

Ouverture des soumissions pour l'agrandissement de l'usine d'épuration

par Yvon Rousseau

ROCK ISLAND - La ville de Rock Island a vécu un moment historique, lors de l'ouverture des soumissions, en vue de l'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux de cette municipalité du Québec, qui entend ainsi desservir une ville des États-Unis, située de l'autre côté de la frontière.

La ville américaine de Derby Line, située dans l'état du Vermont, participe d'ailleurs financièrement à ce projet d'agrandissement de l'usine d'épuration des eaux de la ville québécoise de Rock Island, en absorbant la plus grande partie des coûts, vu que c'est elle qui profitera d'abord et surtout de ces réaménagements.

En effet, l'actuelle usine d'épuration des eaux de Rock Island suffit à l'usage de la municipalité canadienne, même si elle a besoin de quelques réparations, qui seront payées à même des subventions du gouvernement du Québec.

Les agrandissements permettront toutefois d'absorber le traitement des eaux usées de la ville de Derby Line et ils rendront possible, par la même occasion, de puri-

fier les eaux de la rivière Tomifobia, qui coule du côté canadien.

La plus basse soumission a été présentée par la firme Geoffroy Construction, de Sherbrooke, qui était représentée par Mme Lise Choquette, avec un prix de \$575.456,15.

Les autres soumissionnaires sont Dorilas Grenier, de Sherbrooke,



Le maire de Derby Line

\$597.700, Marquis et Frères Ltée, de Sherbrooke, \$603.014, et Couillard Construction, de Coaticook, \$639.290.

Le maire de Rock Island, M. Jean-Louis Dupont, qui était accompagné des conseillers municipaux Joseph Gaboriault, chargé des finances, et Fernand MacClure, directeur du service des parcs.

Récupération organisée à Lac-Mégantic

LAC-MÉGANTIC - Les édiles municipaux de la ville de Lac-Mégantic ont finalement pris la décision d'offrir à la firme des "Entreprises Marlow de St-Gédéon de Beauce" la récupération des ordures recyclables.

Jusqu'à ce jour, cette récupération était effectuée par le "Centre de Récupération Herve St-Pierre Inc. de Nantes". Un certain "laisser-aller" de la

part de l'ancien récupérateur serait à l'origine de cette récente décision de l'hôtel de ville.

Les Entreprises Marlow qui se sont octroyées récemment le contrat pour la cueillette des vidanges offraient plus de facilité à recueillir les produits recyclables puisque la cueillette s'effectuera en même temps que celles des vidanges.

Asbestos verse \$100 à Richmond

ASBESTOS (YR) - Les autorités municipales de la ville d'Asbestos ont voté un don symbolique de \$100 pour venir en aide aux sinistrés de la ville voisine de Richmond, récemment affectée par les inondations.

Par ailleurs, le conseil municipal d'Asbestos a autorisé une sollicitation

de porte à porte dans la ville, au profit des sinistrés de Richmond.

La ville verra toutefois à s'assurer que l'argent qui sera recueilli auprès du public d'Asbestos sera bien versé aux gens de Richmond affectés par les récentes inondations.

d'une ligne... à la page.

BEAUCOUP DE PROJETS A ST-DENIS DE BROMPTON



Un montant de \$5,000 peut contribuer d'une façon significative à de multiples projets de rénovations domestiques. C'est ce que compte faire Mme Irène Anctil avec son lot gagné grâce à un billet chanceux de Fortuna, le jeu porte-bonheur de Loto-Québec.

Venue aux bureaux de Loto-Québec chercher son chèque, Mme Anctil a hâte de reprendre la route vers les Cantons de l'Est et annoncer la nouvelle à son mari. Le billet a été acheté au kiosque de Loto-Québec au Carrefour de l'Estrie à Sherbrooke.

63720



M. Edouard Gaumond et sa femme Yolande, d'Asbestos, ont passé une fin de semaine d'une intensité imprévue, parents et amis ayant envahi leur demeure par suite de l'annonce du gain de 50 000\$ mérité lors du tirage du 20 février de la Mini. Journalier pour le compte d'une compagnie d'amiante locale, M. Gaumond s'était procuré le billet chanceux aux Accommodations Gilbert, des Trois Lacs, le couple, qui a quatre enfants, se promet d'effectuer bientôt son baptême de l'air (destination-soileil) et, dans un second temps, de faire visiter le Québec à la petite famille. Les gagnants se sont rendus au siège social de Loto-Québec, à Montréal, pour y cueillir le chèque de 50 000\$.

63719

ALAIN GAGNON INC.

1700, rue Sherbrooke - MAGOG (Galeries Orford) Tél.: 843-5088

Venez ENTENDRE L'ORGUE le plus perfectionné au monde

Technics

SUPER SPECIAL

\$1495

SUPER SPECIAL

\$1495

72 ORGUES A LIQUIDER

COMPAREZ

- 2 claviers, 44 notes
- 13 pédales
- 10 rythmes

- * DRUM "Fill-in INTRO"
- * 48 accords automatiques avec mémoire
- Walking Bass
- Banc inclus
- 30 watts RMS

CENTRE DE MUSIQUE ALAIN GAGNON INC.

LES GALERIES ORFORD 1700, rue Sherbrooke, Magog 843-5088

A VENDRE
COMMERCE DE VENTE ET REPARATIONS DE TELEVISEURS, STEREOS, ETC.

- Bien établi, depuis 30 ans
- Situé dans un centre-ville à environ 40 milles de Sherbrooke
- Bon chiffre d'affaires
- Vente par le propriétaire
- Equipement au complet
- Possibilité de baisse d'inventaire pour acheteur sérieux

Raison de vente: maladie.

Pour informations:

(418) 449-3753

64201

AIDONS Le Comité "SYLVAIN ROY"

"LA TRIBUNE", en collaboration avec les "LIONS", sollicitent les citoyens de la région POUR AIDER Sylvain Roy à se rendre en Russie, aux fins de recevoir des traitements adéquats pour sa vue. Le club "LIONS" de Sherbrooke a besoin de l'aide de tous, c'est-à-dire, de votre aide.

Faites parvenir vos dons à:

CLUB LIONS DE SHERBROOKE
 CASE POSTALE 1027,
 SHERBROOKE, J1H 5L5
 COUPON A COMPLÉTER S.V.P.

NOM: _____
 ADRESSE: _____
 VILLE: _____

• Des reçus pour fins d'impôt seront émis sur demande

63709

UN CONCERT GRATUIT DE L'ORCHESTRE DE CHAMBRE BAROQUE DE L'UNIVERSITE MCGILL

Le dimanche 15 mars 1981, à 14 heures, dans l'auditorium de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Sherbrooke, l'Orchestre de chambre baroque de l'Université McGill offre gratuitement au public sherbrookois un concert composé d'oeuvres de Haendel, von Biber, Rameau, Vivaldi et J.S. Bach, sous la direction de Mary Cyr, fondatrice de cet ensemble d'excellente réputation. Ce concert est présenté à titre d'échange interuniversitaire avec l'Ecole de musique de l'Université de Sherbrooke. Bienvenue à tous.

63717

BEAUVOIR

"Un bon coup d'oeur pour Beauvoir"

\$65,000 nécessaires pour des travaux urgents

BEAUVOIR (Isp) — "Si l'on peut dire que "souvent le temps arrange bien les choses", ce n'est pas nécessairement toujours le cas. Il y a des fois où "le temps fait son oeuvre". Et c'est un peu ce qui est arrivé à l'église de Beauvoir qui demande maintenant des réparations majeures et urgentes."

Voilà en quels termes le directeur du sanctuaire de Beauvoir, le P. Gilles Blouin, a lancé hier une campagne de financement qui devrait permettre la rénovation de l'église principale du sanctuaire.

L'objectif de cette campagne a été fixé à \$65.000 ce qui, selon le père Blouin représente le coût minimal des travaux urgents que demande l'église qui s'élève sur cette montagne de l'Estrie depuis 1945.

"Un bon coup d'oeur pour Beauvoir" c'est le slogan qui a été retenu pour cet appel à la générosité de toute la population qui a à coeur le

Au cours de la conférence de presse qui a réuni plusieurs personnalités de la région, le père Blouin a bien voulu préciser qu'il en coûterait près de \$100.000 pour réaliser la to-



Robert Lebel

maintien du sanctuaire de Beauvoir.



Gilles Blouin

talité des travaux que demande le sanctuaire. "Advenant que nous dé-



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Les réparations ne dérangeront pas les pèlerinages cet été, ceux-ci ayant le plus souvent lieu à la chapelle extérieure.

passions l'objectif fixé, des travaux tels que la rectification de l'asphalte et quels autres pourraient aussi être réalisés."

Bien que l'entretien des bâtiments de Beauvoir n'ait jamais été négligé, il semble que l'on doive, au plutôt, refaire la toiture et le revêtement extérieur de l'église et qu'il faille surtout isoler, ventiler et repeindre son intérieur. Par ailleurs, certains travaux d'électricité et de menuiserie ne peuvent attendre.

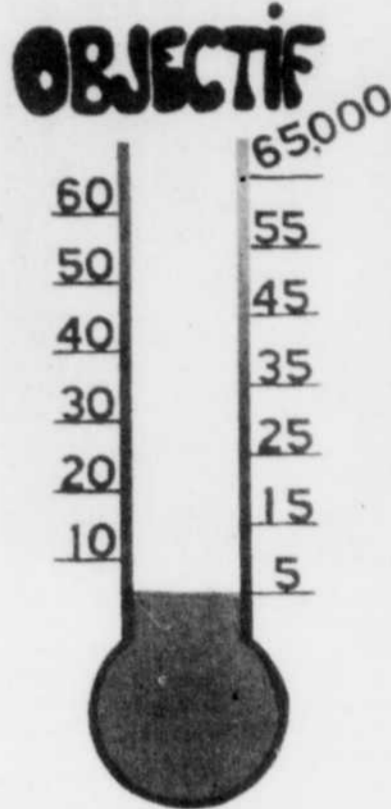
Si la grande majorité des \$65.000 est requis pour la rénovation de l'église de Beauvoir, la petite chapelle en pierres construite depuis plus de 60 ans demande également quelques soins. "Une nouvelle toiture et une révision du système électrique et de l'éclairage s'imposent. Par ailleurs, un coup de pinceau saura lui conserver sa beauté," d'expliquer le curé de la paroisse, le père Robert Lebel.

La paroisse de Beauvoir qui a été fondée en 1952 compte présentement 200 familles. Le sanctuaire est un lieu de pèlerinages qui attire annuellement un nombre sans cesse croissant de visiteurs de la région et d'ailleurs.

Les deux religieux du sanctuaire de Beauvoir ont expliqué que cette campagne de financement a été amorcée dès l'automne et que plusieurs comités ont vu le jour afin de

s'attaquer à cette tâche. "C'est grâce à l'appui de plusieurs personnes qui ont à coeur le maintien du sanctuaire que cette campagne peut être lancée aujourd'hui," a indiqué M. Blouin après avoir précisé que certains travaux sont déjà en cours et que les autres suivront au printemps et à l'été.

M. Blouin ne croit pas que ces travaux puissent perturber la nouvelle saison des pèlerinages qui approche et qui ramènera les activités habituelles du sanctuaire.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

La petite chapelle en pierres et l'église principale de Beauvoir réclament des travaux de rénovation qui ne pourront être réalisés, en

totalité, qu'avec le soutien financier de la population de la région et des fidèles pèlerins qui fréquentent ce lieu de piété.

Une annexion au Canton d'Hatley plairait à certains contribuables de Rock Forest

SHERBROOKE (Isp) — Une annexion à la municipalité du Canton d'Hatley sourirait davantage aux contribuables de Rock Forest résidant à l'est de la rivière Magog.

La rumeur voulant qu'une deuxième requête en annexion soit en préparation à Rock Forest a été confirmée hier par un résident de ce secteur qui a d'ailleurs précisé que les instigateurs de ce projet n'ont pas encore arrêté leur choix, mais qu'ils pourraient ont aussi bien demander une annexion au Canton d'Hatley qu'au Canton d'Ascot.

Selon cet informateur qui préfère pour l'instant taire son nom, un résident de secteur de Rock Forest dont les biens sont évalués à \$50.000 paie, pour l'année 81, en taxe foncière une somme de plus de \$700. "Pour la même évaluation dans le Canton d'Ascot, le contribuable paie un peu plus de \$400 alors que celui du Canton d'Hatley paie moins de \$100 de taxe foncière. A la lumière de ces chiffres, il est évident que l'annexion au Can-

ton d'Hatley nous sourit davantage!" Ces contribuables de Rock Forest n'acceptent tout simplement pas de payer des taxes foncières pour des services qu'ils ne reçoivent pas.



M. Laurent Boudreau

Les maires des trois municipalités qui sont impliquées dans ce projet d'annexion ont été des plus prudents dans leurs commentaires.

Le maire de Rock Forest, M. Laurent Boudreau, s'est d'abord dit fort déçu d'apprendre qu'un autre groupe de contribuables songe à une annexion. Il a cependant préféré attendre que la nouvelle soit officielle avant de s'étendre davantage sur ce projet comme tel.

Toutefois, M. Boudreau a soutenu que ces contribuables qui habitent un des secteurs de la municipalité qui ont été réservés à l'agriculture bénéficieront bientôt d'une importante baisse de leur évaluation foncière.

Selon le maire de Rock Forest, avec la création prochaine des municipalités régionales de comté, la population des municipalités qui profitent actuellement des services récréatifs de l'une ou l'autre des municipalités environnantes risque de devoir verser des quote-part pour bénéficier de ces services. Aux yeux de M. Boudreau, la demande en ce sens adressée par la ville d'Asbestos aux diverses muni-

palités de cette région qui profitent de certains services devrait sert de leçon.

"Aussi, je crois que le projet d'arène qui en inquiète plusieurs deviendra, fort probablement et assez rapidement, un revenu d'appoint pour la municipalité."

De son côté, le maire du Canton d'Ascot, M. Robert Pouliot, a soutenu ne pas avoir encore eu vent de cette rumeur. Toutefois, il dit que sa municipalité écouterait certainement avec beaucoup d'attention une telle demande. "Mais pour l'instant, notre préoccupation première est de bien servir la population qui nous a confié l'administration de la municipalité du Canton d'Ascot."

Le maire de la municipalité du Canton d'Hatley, M. Garnet H. Card, a refusé de livrer tout commentaire tant et aussi longtemps qu'une telle demande en annexion ne sera officielle. D'autre part, M. Card a déclaré qu'il était des plus importants que tous les membres de son conseil se prononcent sur un sujet avant qu'il ne fasse connaître une opinion.

Lévesque ne viendra pas à Richmond demain

RICHMOND (Isp) — Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, ne viendra pas à Richmond demain.

Des raisons de force majeure auraient été invoquées pour annuler cette visite qui était fort attendue dans les comités de Richmond et de Johnson où le M. Lévesque devait passer la journée. Il semble cependant que le premier ministre serait dans le coin dès mardi, le 17 mars.

Duhaime

Par ailleurs, c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Yves Duhaime, qui a été désigné pour le remplacer comme orateur au dîner qu'a organisé la Chambre de commerce de Richmond.

Un porte-parole de la Chambre de commerce a précisé que la présence du ministre de l'Industrie et du Commerce est tout aussi importante que celle de M. Lévesque, car il est la personne toute désignée pour entendre le Comité de promotion industriel de Richmond qui devait présenter au premier ministre un projet d'usine.

Compte tenu de la proximité d'Asbestos, les gens de ce comité croient que leur ville pourrait être le site idéal pour l'installation d'une usine de transformation de l'amiante. La fermeture de plusieurs petites entreprises au cours des dernières années aurait grandement affecté l'économie de cette ville tout en y provoquant un fort taux de chômage.

Aussi, croit-on que l'implantation d'une autre usine d'importance à Richmond est nécessaire dans les plus brefs délais.

D'autre part, même si le ministre Duhaime ne sera à Richmond que pour le dîner de la Chambre de commerce, tout porte à croire qu'il sera en mesure d'annoncer l'aide financière que recevront les sinistrés de l'inondation qui a durement frappé le centre-ville de Richmond.

La candidate péquiste du comté de Richmond, Mme Denise Skoropad, aurait, ces derniers jours, multiplié ses démarches auprès des autorités gouvernementales pour que l'on ne vienne pas les mains vides rencontrer la population de Richmond.

GRANDE OUVERTURE et PRESENTATION...

les **13-14-15 MARS**

HONDA

- TOUS LES MODELES DISPONIBLES EN MONTRE
- BEIGNE ET CAFE SAMEDI ET DIMANCHE

Vive Vive HONDA

Venez rencontrer nos experts dans nos nouveaux locaux.

JACQUES GUAY SPORTS INC.

4334, Fontaine, Rock Forest (à l'arrière du restaurant Elite) **566-8646**

LOTO SÉLECT

Date: **11-3-81**

NUMERO GAGNANT: **0849**

Ventes: **126.528.50**

dans l'ordre	5	\$4166.20
dans n'importe quel ordre	218	\$173.60

Mises de 50¢ gagnantes Lot par mise de 50¢

ne manquez pas...

PERSPECTIVES économiques 1981 SHERBROOKE

PERSPECTIVES économiques 1981 SHERBROOKE

A chaque année votre journal La Tribune publie un cahier spécial traitant de la situation économique de différentes régions de l'Estrie. Comme par les années passées, ce cahier à distribution spéciale se veut une revue des activités déjà amorcées et un coup d'oeil sur les projets en cours ou futurs.

Surveillez **la tribune** du samedi, 14 mars

Municipalités régionales de comté: la réunion du 17 mars à Black-Lake sera déterminante

DISRAËLI — Plusieurs petites municipalités des alentours de Bernierville se sont réunies à l'hôtel de ville de cette localité afin d'obtenir plus d'informations sur les MRC et sur le projet de regroupement de la ville de Disraéli.

Les municipalités de Irlande-Nord, Irlande-Sud, Halifax-Nord, Halifax-Sud, Halifax Ptie S.-O., St-Jean Baptiste Vianney, St-Julien, la ville de Disraéli et Bernierville étaient présentes à cette réunion.

Les personnes ressources présentes étaient: M. Ménard, agent de liaison entre les comités consultatifs de la

proposition de regroupement de la ville de Disraéli et répondre aux questions des maires et conseillers présents. En somme, lors de cette réunion il fut beaucoup question de "plomberie", de l'avis même du maire de Disraéli.

A la clôture de l'assemblée, le maire de Bernierville, M. Bernard Laroche, a souligné devoir consulter ses concitoyens avant de rendre une réponse; il a cependant mentionné que les affinités de St-Ferdinand, autant en termes de justice que scolaire que sécurité sont vers l'Amiante.

Selon M. François Beaudoin, la réunion qui va avoir lieu le 17 mars à Black-Lake va être déterminante comme la décision que prendront les municipalités de Lambton et St-Romain.

Paroisse de Disraéli

Du côté de la paroisse de Disraéli, il a été possible d'apprendre hier que le conseil municipal avait, lui aussi, adopté une résolution à deux volets: le premier opte pour le découpage présenté par la municipalité de Weedon soit le comté de Wolfe intégral; le deuxième volet précise que si ce découpage ne fonctionne pas on opte en dernier essor pour le découpage présenté par Disraéli le 23 février.



François Beaudoin

Gaspésie, du Bas du fleuve jusqu'à l'Amiante; de la Commission scolaire Black-Lake-Disraéli, MM. Raymond Lemieux, président et Uriel Rouleau directeur-général.

La réunion a débuté par un exposé du maire de Disraéli, M. François Beaudoin, sur le projet de regroupement qu'il a présenté le 23 février dernier. Ensuite M. Ménard a donné des informations générales sur les MRC, leurs pouvoirs, leurs pouvoirs et leur fonctionnement.

Enfin, MM. Lemieux et Rouleau sont venus réitérer leur appui à la

Individu accusé de sept vols

DISRAËLI (DC) — Un citoyen de Disraéli comparaitra jeudi le 19 mars en cour des Sessions de la Paix pour répondre à des accusations d'introduction par effraction, vols et bris de probation.

Ce citoyen aurait commis sept vols dans le même garage dont six furent précédés d'une effraction commise pour pénétrer dans le bâtiment. Cha-

cun de ces vols impliquaient des montants inférieurs à \$75. Il se serait aussi rendu coupable d'un bris de probation qui lui enjoignait de garder la paix pendant au moins un an.

L'individu restera en cellule jusqu'à son procès. Son avocat a l'intention de plaider coupable et de demander que son client soit soumis à des traitements psychiatriques.

Les prévisions de dépenses de la Corporation de développement économique réduites à \$142,750

PRINCEVILLE (DG) — "Nous avions d'abord prévu un budget pour 1981 de \$147,750. Ces prévisions de dépenses ont cependant été réduites à \$142,750 pour tenir compte des obligations financières de plus en plus lourdes des municipalités".

M. Bernard Papineau, trésorier démissionnaire de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, commentait les modifications que son organisme a apporté aux prévisions initiales de dépenses pour cette année. Il a rappelé que les six municipalités membres de la Corporation défrayeraient quelque 60 pour cent du budget du commissariat intermunicipal.

Il a précisé que la CDEBF, com-

me la plupart des autres services municipaux, à dû faire face aux coupures budgétaires des administrateurs municipaux.

La contribution des municipalités d'Arthabaska, Plessisville, Princeville, Ste-Victoire, Victoriaville et Warwick a été diminuée de 13 pour cent comparativement à 1980. Ces municipalités verseront \$88,250 à la CDEBF cette année, soit 61,8 pour cent du budget total tandis que la différence proviendra

Accusés d'un vol à la Caisse de St-Nicéphore

Les frères Bergeron condamnés au pénitencier

DRUMMONDVILLE — Les frères Daniel et Richard Bergeron, âgés respectivement de 20 et 26 ans, d'adresse inconnue, mais autrefois d'Acton Vale, ont été condamnés au pénitencier par le juge Jacques Biron après avoir plaidé coupables au vol à main armée commis lundi matin à la Caisse populaire St-Nicéphore.

Drummond, est condamné à quatre ans de pénitencier pour le vol qualifié et de trois années concurrentes pour le port d'une imitation d'arme à feu. Son frère, récidiviste bien connu

des policiers, a été condamné à cinq ans de pénitencier pour sa participation par complicité au vol à main armée, à six mois supplémentaires de détention pour avoir été en liberté illégale et à deux ans concurrents pour possession d'arme à feu.

Les deux prévenus, qui ont plaidé coupables aux accusations portées par la Couronne, ont admis avoir attaqué la Caisse lundi matin vers 11 heures 15. Daniel Bergeron est entré seul avec une imitation d'arme (un pistolet de départ) et a obtenu \$578 dans le tiroir-caisse. Pour sa part, Richard Bergeron était, au moment de son arrestation, en liberté illégale.



Daniel Bergeron

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

page C-4

Daniel Bergeron, qui, on se le rappellera, a été acquitté récemment d'une accusation de double meurtre à la suite d'un procès de dix jours devant le grand jury du district de



(Photo La Tribune par Gérard Prince)

Violente collision

Une violente collision de deux autos s'est produite à 16h15 hier à l'angle St-Paul et St-Alphonse à Drummondville. L'une des autos a accroché un poteau soutenant des fils électriques, mais ne l'a pas renversé. Un des conducteurs a été légèrement blessé.

Plusieurs directeurs d'écoles mutés

DRUMMONDVILLE — La majorité des 17 directeurs d'écoles de la Commission scolaire régionale St-François de Drummondville ont été impliqués dans des mutations qui viennent d'être rendues publiques.

L'attribution de ces nouveaux postes a, dans l'ensemble, été bien reçue par les directeurs concernés et aucune plainte sérieuse n'a été formulée, même si certains directeurs ont démontré un haut degré de maturité dans le cadre de cette réorganisation, a fait savoir le directeur général de la Régionale, M. Jean-Yves Desjardins.

Ces changements ont été rendus nécessaires par la fermeture de deux écoles, celles de l'Assomption et de St-Georges, et par la mise en place de la mixité dans les écoles Jeanne-Mance et Raimbeault.

Les nominations prendront effet pour l'année scolaire 1981-82. La polyvalente Marie-Rivier sera dirigée par M. Pierre Picard, assisté de Paul-Ernest Deslandes, Claudette Boucher et Laurent Lemaire. A l'école Raimbeault, la direction sera assurée par

M. Jean-Jacques Marchand assisté de Nicole Chainé et Clément Proulx. L'école Jeanne-Mance sera dirigée par M. Jean Bourbeau assisté de Denise Provencher. A la Poudrière, on retrouve M. Paul Chailier aidé de Claude Cabana et de Denis Allard. L'école Rousseau sera dirigée par MM. Laval Beaudet et Jean Giguère; l'école St-Frédéric par M. André Bousquet.

Quant à la polyvalente d'Acton Vale, la situation n'est pas encore réglée définitivement. Comme le directeur, le Frère Maurice Choinière, envisage de quitter ce poste bientôt, la commission scolaire s'attend à ce que l'un des deux adjoints, Jean-Pierre Labonté et Huguette Nadeau, le remplace et que l'autre arde son poste d'adjoint.

Par ailleurs, les commissaires ont accepté une demande de Mlle Aline Blouin, directrice à Jeanne-Mance, de se porter volontaire sur la liste de mise en disponibilité et lui ont formulé beaucoup de remerciements pour le travail accompli jusqu'à présent.

Installation d'un énorme pont roulant: première au Canada et peut-être en Amérique

DRUMMONDVILLE (RJ) — Une équipe d'une dizaine d'hommes spécialisés aux grosses manoeuvres a procédé hier à un travail pour le moins délicat au Centre de Machineries Lupien de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

L'opération, qui a nécessité plusieurs heures, consistait à l'entrée dans le complexe d'un gigantesque pont roulant, mesurant 80 pieds par 14 et pesant une trentaine de tonnes. Le gérant de l'entreprise, M. Gérard Manseau devait d'ailleurs préciser qu'il s'agissait d'une première manoeuvre du genre à être effectuée au Canada et peut-être en Amérique.

Il a fallu avoir recours à trois grues géantes pour réussir l'entrée de ce pont roulant, qui fut introduit en deux parties. Dans un premier temps, une grue a effectué l'introduction dans l'usine et par la suite, deux autres grues ont procédé à son installation en passant les longs câbles métalliques par la toiture du complexe.

Selon M. Manseau, ce pont roulant occupera 300 pieds de plancher dans l'entreprise et aura une capacité de charge de 20 tonnes. Il servira à la manutention des lourdes machineries fabriquées par la compagnie Lupien.

La pièce et son installation ont demandé des investissements de \$70,000 à la compagnie.



(Photo La Tribune par Richard Jean)

Il a fallu plusieurs heures et beaucoup de précautions pour procéder à l'entrée du gigantesque pont roulant de 30 tonnes.

THETFORD-MINES ET LA RÉGION

page C-4

Assemblée spéciale

DRUMMONDVILLE (GP) — La Commission scolaire de Drummondville a convoqué une assemblée spéciale pour 21 heures ce soir le 13 mars dans le but d'étudier la politique de mutations des principaux d'écoles et plus particulièrement le projet de mutation du Frère Charles Dionne de l'école Notre-Dame du Rosaire.

C'est à la demande de plusieurs parents du quartier St-Jean-Baptiste que cette assemblée spéciale a été convoquée, ces parents s'opposant avec vigueur à la mutation du religieux vers une autre école.

Le président de la Commission scolaire, M. Bertrand Gagner, a confirmé à la Tribune qu'effectivement la mutation de M. Dionne est envisagée pour cette année et que le seul point à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale a trait à ce cas.

Comme toutes les autres assemblées de la Commission, celle-ci se tiendra dans l'ancienne école St-Paul, rue St-Georges. Un porte-parole des parents du quartier a laissé savoir qu'il y aura foule pour contester le départ du Frère Dionne et que tout sera mis en oeuvre pour empêcher cette mutation, comme cela a réussi à deux reprises dans les dernières années.

VICTORIOVILLE ET LA RÉGION

page C-4

du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, soit \$45,000 ou 31,5 pour cent et d'autres sources soit \$9,500 ou 6,7 pour cent.

M. Papineau a souligné que les restrictions budgétaires ont touché principalement les frais de représentation et de déplacement et les dépenses de rémunération à la suite de l'abolition du poste de chercheur.

"En somme", a conclu M. Papineau, "la CDEBF a pris les mesures pour continuer à offrir en 1981 une aide soutenue à ses industriels, malgré l'austérité que nécessite la situation. Il reste que notre marge de manoeuvre est très simple et que notre commissariat devra agir suivant les priorités pour respecter ses prévisions budgétaires."

M. Papineau a souligné que les restrictions budgétaires ont touché principalement les frais de représentation et de déplacement et les dépenses de rémunération à la suite de l'abolition du poste de chercheur.

"En somme", a conclu M. Papineau, "la CDEBF a pris les mesures pour continuer à offrir en 1981 une aide soutenue à ses industriels, malgré l'austérité que nécessite la situation. Il reste que notre marge de manoeuvre est très simple et que notre commissariat devra agir suivant les priorités pour respecter ses prévisions budgétaires."

M. Papineau a souligné que les restrictions budgétaires ont touché principalement les frais de représentation et de déplacement et les dépenses de rémunération à la suite de l'abolition du poste de chercheur.

"En somme", a conclu M. Papineau, "la CDEBF a pris les mesures pour continuer à offrir en 1981 une aide soutenue à ses industriels, malgré l'austérité que nécessite la situation. Il reste que notre marge de manoeuvre est très simple et que notre commissariat devra agir suivant les priorités pour respecter ses prévisions budgétaires."

La croissance économique a été très FAIBLE dans les Bois-Francs en 1980

par Doris Giroux

PRINCEVILLE — A l'image de plusieurs régions du Québec la croissance économique a été très faible dans les Bois-Francs en 1980, de déclarer le président de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, M. Pierre Roux, au cours de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

Cependant, malgré la conjoncture économique peu reluisante, notre région a tout de même enregistré une certaine croissance. Il est certain que cette croissance est beaucoup plus lente que celle enregistrée en 1979, de poursuivre M. Roux.

"En fait, 1980 a amené des investissements dans l'industrie de \$8,142,219, soit une diminution de 54 pour cent par rapport à l'année précédente, et des investissements de \$3,356,889 dans

le secteur commercial, soit une diminution de 71 pour cent par rapport à 1979. Ces divers projets ont cependant permis d'obtenir une création nette de 140 emplois dans les entreprises manufacturières et l'addition d'une centaine d'emplois dans le secteur commercial."

Le rapport déposé par la CDEBF devant les représentants des municipalités de Victoriaville, Arthabaska, Ste-Victoire, Princeville, Warwick et Plessisville, indique qu'en 1979 il y avait eu \$18,000,000 d'investissements dans le secteur industriel et création de 500 emplois et \$11,000,000 d'investissements dans le secteur commercial qui avaient engendré 335 emplois pour un total de 835 en 1979 comparativement à 240 en 1980.

De son côté, le directeur général de la CDEBF, M. Claude Nadeau a développé les chiffres et admis que: la

croissance économique a été faible mais que plusieurs régions du Québec la préféreraient à la stagnation ou à la diminution qu'elles ont enregistrée.

M. Nadeau a également qualifié de satisfaisante la performance de son commissariat industriel commercial pour 1980.

"C'est clair", a ajouté M. Nadeau, "le développement économique n'est pas l'affaire d'une seule personne, mais la responsabilité de tous. Plusieurs personnes l'ont compris et se sont impliquées, ce qui a permis aux

Bois-Francs de traverser sans trop de mal la période difficile que fut 1980."

M. Pierre Roux, industriel et maire d'Arthabaska, qui a été réélu pour un troisième terme à la présidence de la CDEBF a fait remarquer aux invités que son commissariat industriel avait dû procéder au ramaniement de son personnel à la suite du départ de M. Renald Mercier. C'est d'ailleurs depuis ce moment que M. Claude Nadeau a pris la relève, comme directeur général.



(Photo La Tribune par Victoriaville)

Le président de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, M. Pierre Roux a profité des assises annuelles pour présenter à M. Bernard Papineau une toile en guise de remerciement pour les services qu'il a rendus à la Corporation.

Une demande de révision sera logée pour l'élargissement de Thibault et Nolet

ARTHABASKA (DG) — Une demande de révision pour un élargissement provisoire sera logée au cours des prochains jours en cour Supérieure par les procureurs qui représentent Serge Thibault et Réjean Nolet, deux des trois individus accusés de conspiration, vol, séquestration, port d'arme et déguisement à la Caisse populaire Notre-Dame de Lourdes, le 12 février dernier.

Le juge Jean Drouin, de la Cour des Sessions de la Paix, a rejeté la demande initiale formulée par les trois procureurs de la défense.

rio Fortier devront attendre à la prison de Trois-Rivières jusqu'au 4 mai avant de subir leur procès devant juge et jury au prochain terme des assises criminelles.

Le procureur du troisième accusé, Me Jean-Guy Provencher, a souligné qu'il n'ira pas en appel étant donné que Mario Fortier, de Princeville, doit à nouveau comparaître aujourd'hui au palais de justice d'Arthabaska, devant le juge Louis Carrier, pour recevoir sa sentence en rapport avec une autre fraude qui se rapporterait à de faux chèques.

Egalité des sexes: l'école a son rôle à jouer

ARTHABASKA (DG) — Le président des Enseignants des Bois-Francs, M. Serge Lévesque est d'avis que l'école a un rôle à jouer dans la société québécoise et surtout qu'elle doit constituer un lien privilégié de changement pour mettre un frein à la discrimination dont sont victimes les femmes, même en 1981.

Ce commentaire a été formulé à la suite de la présentation du projet de la CEQ sur les rapports femmes-hommes, du niveau préscolaire collégial.

"Cette activité a poursuivi le président des E.B.F. sera une occasion privilégiée pour les travailleurs de l'enseignement de faire la démonstration concrète qu'on peut dispenser à l'école des enseignements qui ne noient pas coupés de la réalité, qu'on peut poursuivre des objectifs pédagogiques tout en préparant les jeunes à modifier certains aspects de cette réalité, qu'on peut évaluer sans éliminer des étudiants, enfin, que la motivation de ces derniers ne constitue pas un réel problème lorsqu'on touche leur propre vécu".

En faisant porter son action au cours de cette activité sur les conditions de vie des femmes, la CEQ espère sensibiliser les jeunes et les parents à la nécessité de faire avancer la lutte des femmes pour l'égalité et pour la disparition de leur double exploitation, celle du foyer et du travail.

La CEQ poursuit le président des EBF juge que la lutte pour une plus grande démocratisation de l'école ne peut ignorer les pratiques scolaires discriminatoires à l'endroit des filles ni l'idéologie véhiculée par l'école sur le rôle et la place des femmes dans la société.

Assemblée spéciale

DRUMMONDVILLE (GP) — La Commission scolaire de Drummondville a convoqué une assemblée spéciale pour 21 heures ce soir le 13 mars dans le but d'étudier la politique de mutations des principaux d'écoles et plus particulièrement le projet de mutation du Frère Charles Dionne de l'école Notre-Dame du Rosaire.

C'est à la demande de plusieurs parents du quartier St-Jean-Baptiste que cette assemblée spéciale a été convoquée, ces parents s'opposant avec vigueur à la mutation du religieux vers une autre école.

Le président de la Commission scolaire, M. Bertrand Gagner, a confirmé à la Tribune qu'effectivement la mutation de M. Dionne est envisagée pour cette année et que le seul point à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale a trait à ce cas.

Comme toutes les autres assemblées de la Commission, celle-ci se tiendra dans l'ancienne école St-Paul, rue St-Georges. Un porte-parole des parents du quartier a laissé savoir qu'il y aura foule pour contester le départ du Frère Dionne et que tout sera mis en oeuvre pour empêcher cette mutation, comme cela a réussi à deux reprises dans les dernières années.

CAMELOTS DEMANDES



La Tribune cherche des étudiants ou étudiantes pour distribuer le journal

LE MATIN

Régions de
 Drummondville 478-1328
 Thetford 338-4695
 Victoriaville 758-8777

Faites des profits intéressants, soyez votre propre patron.